

Licenciement pour faute grave avec mise à pied conservatoire

Par Harrando, le 03/04/2012 à 13:28

Bonjour,

Je souhaite avoir un complément d informations, voici la situation au 3 avril 2012 J ai reçu un recommandé avec ar pour un licenciement pour faute grave avec mise à pied conservatoire en date du 9/3 I entretien à eu lieu le 26/3 et j'ai eu mon salaire verse normalement le 29/03 que dois je pensais sachant que la lettre suite à l'entretien ne m est toujours pas parvenue??

Merci de me répondre car je ne sais plus quoi penser... Cdt,

Par **P.M.**, le **03/04/2012** à **14:00**

Bonjour,

La mise à pied conservatoire aurait dû suspendre le versement du salaire mais vous ne pouvez rien en déduire et il conviendrait d'attendre la lettre de licenciement éventuelle sachant que l'employeur ne pouvait pas vous l'envoyer moins de 2 jours ouvrables après l'entretien préalable...